

La régie des œuvres du département des Peintures du musée du Louvre

MARTINE DEPAGNIAT
RÉGISSEUR, MUSÉE DU LOUVRE, DÉPARTEMENT DES PEINTURES

Cette présentation n'a en aucune façon pour but de présenter le métier de régisseur en général ou en idéal, mais bien la spécificité de l'organisation de la régie du département des peintures, qui s'est modelée avec le temps en fonction des besoins et du fonctionnement très particuliers du département.

Présentation de la régie du département des peintures.

La régie s'insère dans une structure complexe. Le musée du Louvre est composé de neuf départements scientifiques ainsi que de très nombreux autres services et directions avec lesquels le travail doit s'articuler. Chaque département possède une régie fonctionnant indépendamment les unes des autres, pouvant occasionnellement collaborer lors de projets d'expositions transversales. Nous sommes également indépendants de la régie du service des expositions, même si là aussi les occasions de collaborer sont nombreuses. Historiquement, le département des peintures a été le premier à avoir organisé un service de régie, pour répondre à l'accroissement de l'activité autour des mouvements d'œuvres, tant en interne qu'en externe. La multiplication des missions, des prêts, mais aussi les dossiers d'actualité « lourde », comme l'ouverture du Louvre-Lens au cours de l'année passée, sont autant d'exemples justifiant ces mouvements.

Ainsi, la régie, actuellement composée de huit personnes, regroupe au sein d'une même unité plusieurs fonctions et profils. Son organisation s'est faite assez naturellement, selon une spécialisation des tâches et une répartition précise des activités. La régie des œuvres et des prêts bénéficie d'une place privilégiée au cœur du département. Elle est extrêmement bien identifiée et reconnue et, au-delà de la spécialisation des tâches, le travail s'effectue dans l'échange permanents et la transversalité avec les conservateurs, qui demeurent les seuls responsables de la collection. A la tête de l'unité, la responsable du service agence l'ensemble des activités de la régie ; elle est également responsable de la coordination des expositions « hors les murs » ; et elle est la correspondante du département pour les grands projets tels le Louvre-Lens ou Abu Dhabi. Elle est entourée de trois régisseurs, affectés respectivement à la régie des prêts, aux collections permanentes et aux liens avec le C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France), ainsi que d'un régisseur assistant, un documentaliste, un préposé de réserve et un gestionnaire administratif.

La régie des prêts.

Le service de la régie assure l'étude et le suivi, tant technique qu'administratif, des demandes de prêts et la gestion des outils informatiques s'y afférant. Elle fait le lien entre les institutions emprunteuses et le département, notamment avec le conservateur en charge des prêts aux expositions.

De la demande de prêt jusqu'à l'accrochage dans le musée emprunteur : les différentes étapes.

Les différents types d'exposition.

Les prêts varient selon le type d'exposition :

- les demandes de prêt courantes, en France et à l'étranger ;
- les expositions au Louvre, suivies en lien avec le Service des Expositions ;
- les expositions dites « hors les murs », c'est-à-dire en partenariat entre le Louvre et un musée ou un mécène ; organisées uniquement par le département des Peintures ou plusieurs départements (la coordination se faisant alors par la Direction de la Production Culturelle).

Un outil informatique assez simple permet à tous les membres de l'équipe d'avoir une visibilité des dossiers en cours et à venir.

La demande de prêt et son traitement dans le département.

La partie administrative et la partie technique sont indissociables et traitées en parallèle. Par ailleurs, au vu de la quantité de demandes reçues par le département, les demandes de prêt doivent parvenir au moins huit mois à l'avance. La portée scientifique du projet d'exposition, la « qualité » de l'emprunteur et le type d'institution sont bien évidemment étudiés. Le *facility report* de l'emprunteur donne les informations sur les conditions dans lesquelles l'œuvre sera reçue. Parallèlement, la disponibilité de l'œuvre est vérifiée; un constat d'état est réalisé par un restaurateur-conseil, qui établit si l'état de l'œuvre permet son déplacement et donne les préconisations nécessaires pour le conditionnement et le transport. Ces recommandations sont faites également en fonction de la destination : on n'emballage pas de la même façon une œuvre qui irait du Louvre au Grand-Palais, à Séoul ou à Tokyo.

Si le chef de département valide le prêt, une lettre d'accord ainsi qu'une lettre de précision sont envoyées à l'emprunteur (concernant la valeur d'assurance, le mode de présentation de l'œuvre -vitrine, mise à distance, conditions climatiques particulières-, le type de caisse et les conditions de transport). La demande de prêt est soumise à la Commission des prêts. Environ un mois avant le départ, l'œuvre est décrochée, si elle est exposée, et elle suit alors toutes les opérations de mise en condition de voyage : dépoussiérage, bichonnage éventuel de l'œuvre et du cadre, pose de protection arrière, le cas échéant fabrication d'un caisson ou d'un cadre climatique. Le transporteur effectue un « aller-voir » de l'œuvre, préalablement à la fabrication de l'emballage. Tous les éléments sont regroupés à chaque étape pour une bonne évaluation des risques et une prise de décision la plus juste, à chaque niveau : choix de prêter ou non, choix du mode d'emballage, du mode de transport, afin de minimiser ces risques.

Les aspects techniques du convoiement : conservation, transport et manipulation des œuvres

L'emballage

Différents types de caisses ont été étudiés, en partenariat avec les sociétés de transport d'œuvres d'art, en fonction des œuvres et/ou des types d'expédition : caisse simple, caisse

isotherme ou caisse super isotherme (**fig. 1**).

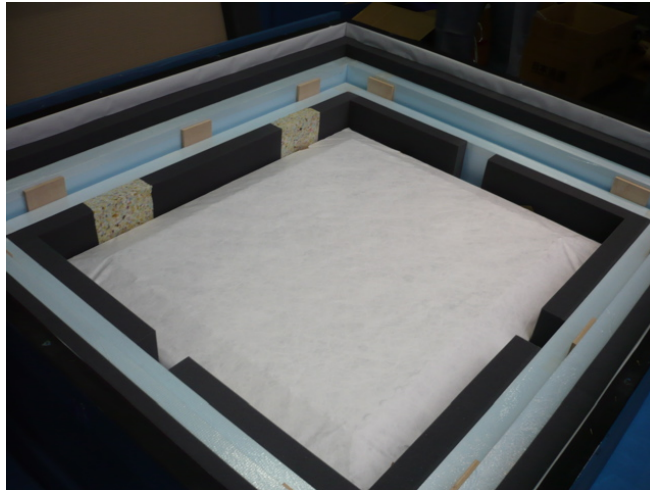


Fig. 1 : Exemple d'une œuvre emballée en caisse super-isotherme, © Musée du Louvre, photographie Martine Depagniat.

Pour des cas bien particuliers, les restaurateurs peuvent à nouveau être sollicités, afin d'élaborer des conditionnements spécifiques, comme par exemple la caisse MRT (Mouvement, Réserves, Transport). Parmi les différents interlocuteurs, peuvent également figurer les scientifiques du C2RMF, qui collaborent à certaines opérations, comme par exemple l'étude des vibrations, lors du transport par la pose de capteurs spécifiques

La mission du convoyeur

Toutes les œuvres sont systématiquement convoyées, c'est-à-dire accompagnées par un représentant du département, selon une liste de personnes habilitées par le chef de département, de l'emballage de l'œuvre jusqu'à son accrochage chez l'emprunteur. Il supervise et valide chaque étape, et, le cas échéant, doit prendre les décisions nécessaires. Il réalise un constat d'état avant l'emballage, assiste à la mise en caisse, et est donc au courant de toutes les spécificités concernant l'œuvre et ses manipulations. La régie a rédigé un fascicule destiné à accompagner le convoyeur à chaque étape.

Le constat d'état du convoyeur.

Suite à un travail de réflexion en équipe, un nouveau formulaire de constat d'état a été élaboré et mis en place en 2009, afin de disposer d'un outil efficace, clair et simple, qui doit pouvoir être utilisé à toutes les étapes, par les différents convoyeurs. Ce constat d'état possède une valeur contractuelle : il est contresigné par le prêteur et l'emprunteur à chaque étape et fait foi auprès de l'assurance en cas de litige.

Les étapes du convoiement.

Le convoiement s'effectue en plusieurs étapes distinctes :

- l'emballage ;
- la vérification de la liste de colisage (document essentiel pour le convoyeur, qui doit en permanence pointer ses caisses, s'il en a plusieurs, à chaque chargement, déchargement, rupture de charge) ;
- le chargement et le transport : par avion ou camion. Dans le cas d'un transport aérien, la mise sur palettes est une étape importante pour la sécurité des œuvres. Pour cela le convoyeur bénéficie en permanence de l'assistance d'un superviseur de la société de transport.
- l'arrivée chez l'emprunteur : toutes les conditions ont été vérifiées au préalable par l'équipe de la régie. Certaines surprises peuvent néanmoins survenir, auxquelles le convoyeur devra faire face (difficultés d'accès, chantier d'exposition inachevé, conditions climatiques non satisfaisantes, etc.) ;
- le déballage ;
- le constat d'état, à faire contradictoirement avec l'emprunteur ;
- l'accrochage (**fig. 2**).



Fig. 2 : L'accrochage d'une œuvre chez l'emprunteur, © Musée du Louvre, photographie Martine Depagniat.

La régie des collections permanentes

La régie des collections permanente comprend la gestion matérielle, technique et documentaire des collections ainsi que la planification et la coordination des mouvements d'œuvres, en accord avec les principes de conservation préventive. Il s'agit également de la mise en place des opérations de récolement, des outils de traçabilité et de sécurité et de leur suivi.

Les accrochages en salle

L'activité dans le musée est fortement conditionnée par les décrochages liés aux prêts aux

expositions, et à la programmation des constats d'état en vue de ces prêts. Les œuvres sont systématiquement décrochées et décadrées lors de ces constats pour permettre aux restaurateurs-conseils un accès complet et établir ainsi un examen et des préconisations satisfaisantes. Lorsque les œuvres prêtées sont décrochées, et afin de ne pas laisser leur emplacement vide dans les salles, les tableaux peuvent être remplacés ou bien l'ensemble de l'accrochage peut être remanié par le conservateur. Ceci demande un important travail d'anticipation, puisque les interventions en salle sont limitées au mardi, jour de fermeture des salles au public. Les contraintes matérielles liées à la nature même du Louvre sont très fortes, notamment en terme de circulation et de déplacements internes.

Certaines opérations sont liées au travail de fond sur les collections :

- un redéploiement de collection (**fig. 3**) ;
- un chantier de remise en peinture de salle ;
- des travaux de maintenance ;
- l'accrochage des nouvelles acquisitions ;
- l'accrochage mensuel du « tableau du mois » ;
- les rotations d'œuvres qui partent en examen au laboratoire du C2RMF ou en restauration ;
- les campagnes de sécurité, sécurisation mécanique ou par système d'alarmes.



Fig. 3 : *Opération de redéploiement de collections permanentes, © Musée du Louvre, photographie Martine Depagniat.*

Des manifestations comme les accrochages d'art contemporain ont parfois des conséquences importantes sur les collections permanentes, comme l'exposition Jan Fabre dans les salles des Écoles du Nord, au printemps 2008, ou l'accrochage d'une œuvre de Pierre Soulages dans le Salon Carré, en 2009.

Les différents acteurs

Les interlocuteurs de la régie sont multiples, mais les conservateurs sont, bien entendu, les premiers interlocuteurs, aucune décision n'étant prise sans les consulter. Ils sont les seuls

responsables des collections. Les restaurateurs sont également des correspondants privilégiés. La régie collabore au quotidien avec tous les services techniques du Louvre et notamment les installateurs d'œuvres d'art, qui font partie du service de la DAMT (Direction de l'Architecture, de la Muséographie et des Travaux). Il s'agit d'une équipe constituée en interne, renforcée ponctuellement par des équipes de sociétés extérieures. D'autres ateliers ou services font également partie des rouages comme les techniciens d'art de l'atelier d'encadrement-dorure, les personnes dédiées aux échafaudages, le service de la sécurité et de la surveillance, travaillant sur la protection des œuvres, mais aussi le service de signalétique pour les cartels, ou l'atelier d'éclairage.

Deux exemples de « programmes du mardi ».

Les espaces muséographiques étant fermés au public principalement le mardi (et pour certains, de façons ponctuels, le jeudi ou le vendredi), les possibilités d'intervention en salle sont donc limitées à ces journées, qui doivent être minutieusement préparées. La régie diffuse donc chaque semaine un programme des mouvements d'œuvres en salle, qui doit être rédigé en accord avec les différents interlocuteurs. Ces programmes doivent prendre également en compte les contraintes d'autres services présents dans les salles, comme les opérations de mécénat, les tournages ou prises de vues.

Les réserves

Bien au-delà d'être un simple lieu de stockage, les réserves sont une zone fonctionnelle de travail sur les collections. Le département possède plusieurs réserves de proximité, dont la réserve Carrousel, la principale, d'environ 2000 m², sur deux niveaux. Les œuvres y sont réparties par écoles, certaines zones étant réservées aux tableaux de très grand ou de très petit format. Une zone est également réservée aux peintures « en transit », en attente d'un départ en exposition ou d'un raccrochage en salle. La réserve est une zone d'activités permanentes : s'y exercent quotidiennement des travaux d'étude sur les œuvres, par les conservateurs ou des chercheurs extérieurs ou des séances photos. Il s'y déroule également une grande partie de la chaîne des prêts : interventions légères des restaurateurs, poses de protection arrière, interventions sur les cadres, constats d'état, emballages et déballages. Les réserves sont donc des lieux stratégiques, indissociables de la gestion des collections permanentes.